



Préavis No 1 / 2004 sur les comptes 2003 de l'ARO

1. Préambule

Conformément à la loi sur les communes, base légale qui régit également notre association de communes, la comptabilité de l'ARO a été réorganisée en conséquence, soit :

- Elaboration d'un nouveau plan comptable, selon modèle des communes
- Achat d'un logiciel de comptabilité commandé chez BOBCO avec facturation référencée,
- Alignement du budget 2003 à la nouvelle présentation des comptes 2003. Le résumé des comptes et comparatif au budget offre une meilleure lisibilité.

Concernant un éventuel assujettissement de l'ARO à la TVA, les résultats des discussions, après présentation de nos comptes à Berne, nous sont favorables. Nous n'avons pas d'obligation, si ce n'est l'option d'un assujettissement volontaire, selon l'art. 27 d .1 TVA, option à laquelle le Comité de direction a renoncé après examen de la situation.

En 2003, différents fonds ont été mis en œuvre : fonds pour l'accueil à la petite enfance, fonds culturel, fonds sportif, FISARO, faisant plus que doubler le nombre annuel d'écritures comptables.

Dès le 1^{er} juillet 2003, notre nouveau statut d'actionnaire à la SATOM a modifié de façon sensible la contribution des communes.

L'augmentation des recettes et dépenses des comptes 2003 provient du nouveau plan comptable avec prise en considération de tous les mouvements comptables concernant la gestion des déchets et des nouveaux fonds.

Administration générale :

10. Autorités

Les dépenses liées au fonctionnement du Conseil Intercommunal apparaissent et ne sont plus englobées dans le total « autorités » qui reste inférieur au total budgété (Fr. 14'615.30 / 20'000.-).

11. Administration

Les dépenses budgétées à Fr. 185'000.- passent à Fr. 193'978.69, augmentation liée à la mise à niveau des salaires et nos deux secrétaires. Ce montant a été sous-estimé lors de la préparation du budget et ce fait avait été relevé par la commission de gestion.

Les recettes budgétées passent de Fr. 216'240.- à Fr. 236'129.30. Cette différence provient du prélèvement comptable sur le fonds de réserves pour achats futurs (Fr. 12'040.-) et de l'augmentation de travaux pour tiers (Fr. 8'349.30). Relevons ici que la participation cantonale diminuera de 10 % en 2004, soit Fr. 6'000.- (finances cantonales obligent !).

14. Promotion économique

Selon convention ARO – CERO la somme de Fr. 10'000.- a été versée à cette dernière pour la mise en œuvre de son programme d'activités. Fr. 10'000.- ont été octroyés à une entreprise par le FISARO.

15. Affaires culturelles

L'entier du fonds a été attribué, soit Fr. 60'000.-.

16. Tourisme

Suite à l'élaboration de la plaquette « Vacances à la campagne », il n'y a pas eu de nouvelle réalisation nécessitant sponsors ou participations.

17. Sports

Sur le montant de Fr. 60'000.- encaissé après des communes, Fr. 41'160.- ont été attribués.

171. Piscine

Les travaux préalables (documentations, contacts utiles, etc.) ont été réalisés à l'interne, sans frais spécifiques.

2. Finances

Le montant comprend Fr. 1'000.- à reprendre sur le décompte de répartition ARO-CERO établi au 31.12.2000.

4. Travaux

Les travaux figurent avec le détail des comptes, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un arriéré de TVA sur le système de refacturation ARO-Corboz-Communes a été réglé pour un montant de Fr. 7'150.- (compte 450.318.02).

710. Administration ACAS

Ce compte a fait l'objet d'un décompte séparé soumis à la commission de vérification ad hoc « ACAS régionale ». Le rapport de vérification est joint au présent préavis.

711. Petite enfance

Fr. 97'185.95 ont été attribués, dont Fr. 15'000.- au Service Mamans de Jour, sur un montant de Fr. 250'000.- encaissé auprès des communes.

La récapitulation du compte de fonctionnement fait apparaître un excédent de charges de Fr. 23'641.26, dont Fr. 20'748.29 qui sont dus à l'ACAS pour encaissement supérieurs aux frais de fonctionnement pour les 6 premiers mois et tenant compte du financement des investissements par l'ARO à hauteur de Fr. 24'846.90.

Le capital de l'ARO passe de Fr. 48'583.60 au 31.12.2002 à Fr. 24942.34 au 31.12.2003.

Le comité de direction propose au Conseil Intercommunal :

1. d'accepter les comptes 2003 et bilan tels que présentés
2. d'accepter le rapport d'activités et de gestion du comité de direction.

Le président

Jean-Claude Serex

Le secrétaire général

Roland Dapples

Association Région Oron - Case postale 63 - 1610 Oron-la-Ville

Tél. 021/907.63.32 - fax 021/907.63.40

Mail: info@region-oron.ch - Site Internet: www.region-oron.ch